

CACES ® Catégorie 1 et/ou Catégorie 2 – R485
Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
Catégorie 1 : 1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m
Catégorie 2 : (hauteur de levée > 2,50 m)

OBJECTIFS

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée se situe entre 1,20 mètre et 2,50 mètres (catégorie 1) et d'hauteur de levée supérieure à 2,50 mètres (catégorie 2).
2. Réaliser les manœuvres de conduite du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant de Cat.1 et/ou Cat.2, en respectant les règles de sécurité.
3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant de Cat.1 et/ou Cat.2 en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser régulièrement ou chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant.

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

PROFIL ET COMPETENCE DU FORMATEUR

Formateur en prévention des risques professionnels avec expérience professionnelle dans le domaine enseigné.

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en fin de formation.

Le stage est évalué par les participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

PROGRAMME**THEORIE :****I - DEFINITIONS & LEGISLATION**

1. Directives, règlements, normes
2. Les différentes catégories de Gerbeurs
3. L'autorisation de conduite

II - LES CONSIGNES DE SECURITE

1. Les différentes interdictions relatives à la conduite en sécurité d'un transpalette

II - L'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**IV - DESCRIPTION DU TRANSPALETTE**

1. Les éléments constitutifs du transpalette
2. Le fonctionnement

V - POIDS & CENTRAGE

1. La capacité nominale.
2. Centrage.
3. La plaque de charge.

VI - UTILISATION DU TRANSPALETTE GERBEUR

1. Vérifications journalières
2. Prise et dépose d'une charge
3. Gerbage / dégerbage
4. Les symboles de prises de charge
5. Les symboles de risques – étiquetage des produits dangereux
6. Règles de chargement
7. Règles de conduite et de circulation
8. Chargement d'un camion à quai
9. Entretien et plein d'énergie
10. Remisage

PRATIQUE

(Contenu selon l'annexe 2 de la R.485 de la CNAM)

A- Prise de poste et vérification

→ Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage,

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle.

Tests CACES® réalisés par un organisme testeur certifié externe (OTC)

DURÉE

2 jour - 14 heures

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

A partir de 368€ HT

Nos dates de formations sont disponibles sur notre catalogue de formation en ligne.

Pour la mise en œuvre contacter : info@prematech-formation.fr, nous vous répondrons sous un mois à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Pour la prise en compte du public en situation de handicap (PSH), n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

signification du macaron apposé par l'organisme...),
→ Vérification visuelle de l'état du gerbeur (châssis, roues, mât, charpente, jupe, capot de batterie...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
→ Vérification du fonctionnement du gerbeur (translation, direction, élévation...),
→ Vérification du bon fonctionnement des organes et dispositifs de sécurité (sécurités de timon haute / basse et inversion de sens de marche, arrêt d'urgence, dispositif de condamnation, freinage, éclairage, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux, protecteurs...),
→ Vérification du branchement et de la charge de la batterie d'accumulateurs,
→ Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement du chariot (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...) aux conditions d'utilisation,

→ Vérification de l'adéquation du gerbeur aux opérations de manutention à réaliser (charge à manutentionner, distance de son centre de gravité, capacité effective du chariot et de son équipement de préhension de charges, hauteur de levage...).

Nota : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1er mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement.

B- Conduite et manoeuvres

→ Manoeuvrer et diriger le gerbeur, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...

- adopter une position latérale au timon adaptée à la manoeuvre en cours,
- regarder dans le sens de la marche pour conserver une bonne vision du parcours, y compris avec une charge limitant la visibilité,
- regarder en arrière lors du recul pour s'assurer de l'absence d'obstacle au sol,
- veiller à la stabilité de la charge,
- veiller à la sécurité des piétons éventuels (croisements d'allées, portes...),
- orienter le gerbeur dans le sens approprié et adapter sa vitesse en pente.

→ Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charges dont le gerbeur est équipé.

- Prendre et déposer une charge au sol
 - évaluer la position du centre de gravité de la charge,
 - positionner le gerbeur pour effectuer la prise,
 - prendre la charge de manière à en assurer l'équilibre,
 - s'assurer que le lieu de dépose est approprié,
 - déposer la palette avec précision à l'endroit déterminé.
- Effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile
 - apprécier le nombre maximal de niveaux sur lesquels les charges peuvent être empilées sans écroulement ou basculement de la pile,
 - positionner le gerbeur face à la pile pour effectuer la prise / la dépose,
 - prendre / déposer une charge sur une pile sans en compromettre la stabilité.
- Effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - localiser l'emplacement de stockage selon des instructions reçues,
 - apprécier les risques liés au stockage / déstockage à cet emplacement (en particulier état des lisses et présence des goupilles anti-soulèvement),
 - vérifier le bon état du support de charge (palette...) et la qualité de son conditionnement (stabilité, banderolage...),
 - positionner le gerbeur face à l'emplacement de stockage,
 - prendre / déposer la charge dans l'alvéole.
- Réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière
 - s'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies, notamment immobilisation et/ou calage pour interdire le départ inopiné du camion (protocole de sécurité),
 - vérifier que le gerbeur est adapté, compte tenu du gabarit du véhicule, de la résistance du plancher, de la présence des raidisseurs latéraux...
 - mettre en oeuvre les dispositions et moyens permettant un accès en sécurité à la plate-forme du véhicule (niveleur correctement positionné, pont de liaison adapté et immobilisé...),
 - recourir, le cas échéant, à un système d'éclairage adapté à l'intérieur du véhicule ou sur le gerbeur,
 - adapter la vitesse et la trajectoire du gerbeur à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur du véhicule,
 - prendre / déposer les charges conformément au plan de chargement, en optimisant la répartition des charges dans le volume utile.
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule au moyen d'un hayon
 - s'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies, notamment immobilisation et/ou calage pour interdire le départ inopiné du camion (protocole de sécurité),
 - s'assurer que la CMU du hayon est appropriée aux poids cumulés du gerbeur et des charges à manutentionner, puis vérifier l'état et le fonctionnement du hayon (dispositifs de sécurité, butées escamotables...) ainsi que la présence des documents requis (rapport de vérification périodique du hayon...),
 - vérifier que le gerbeur est adapté, compte tenu du gabarit du véhicule, de la résistance du plancher, de la présence des raidisseurs latéraux...
 - mettre en place une signalisation adaptée pour prévenir les risques liés à la circulation des véhicules et piétons au voisinage du hayon,
 - recourir, le cas échéant, à un système d'éclairage adapté à l'intérieur du véhicule ou sur le gerbeur,
 - adapter la vitesse et la trajectoire du gerbeur à l'intérieur du véhicule,
 - prendre / déposer les charges conformément au plan de chargement, en optimisant la répartition des charges dans le volume utile.
- Manutentionner une charge longue, un conteneur rigide contenant un liquide et une charge déformable (sac, big bag...)
 - pour chaque cas, définir une méthode de prise et de manutention permettant d'assurer la stabilité de la charge (flexibilité, glissement...),
 - prévoir et mettre en oeuvre les dispositions et les moyens adaptés.

- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté,
- Stationner et arrêter le gerbeur en sécurité.

C- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels, faire l'appoint si nécessaire et mettre le gerbeur en charge,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

CACES®

CACES® R.485 Cat. 1 : Code RS 6937 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.485 Cat. 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m) - Date d'enregistrement de la certification : 28/11/24

CACES® R.485 Cat. 2 : Code RS 6938 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.485 Cat. 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée > 2,50 m - Date d'enregistrement de la certification : 28/11/24

Passage des tests CACES® (Théorique + pratique) par un organisme extérieur certifié.

Pour tous les équipements de travail (en propre, en prêt, en location)

L'entreprise s'engage à présenter :

- Le rapport de vérification périodique à jour
- La notice constructeur / notice technique en français
- Le carnet d'entretien ou de maintenance
- Le certificat de conformité CE de l'engin